



ARRETE N° 2025 - 606
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Parking Place Sainte Catherine –
Parvis Sud**
Réservation Stationnement
SARL RYAN Warren
Du Lundi 27 Octobre 2025
Au Mercredi 31 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SARL Ryan Warren – 267, route de la Mare aux Bœufs – 27500 Selles, afin de réserver 2 places de stationnement, sur le Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, Du Lundi 27 Octobre 2025 au Mercredi 31 Décembre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SARL RYAN WARREN est autorisée, dans le cadre de travaux de rénovation au 14 rue des Lingots, à réserver 2 places de stationnement, sur le Parking Place SAINTE CATHERINE, PARVIS SUD, Du LUNDI 27 OCTOBRE 2025 au VENDREDI 31 DECEMBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé pour les véhicules (GA-875-GP et HE-885-EC) de la Société intervenante, Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 3 :

REDEVANCE – Suivant délibération n° 2021/71 en date du 14 décembre 2021.

*** Du 27 Octobre 2025 au 10 Novembre 2025 : Gratuit**

*** Du 11 Novembre 2025 au 31 Décembre 2025 : 408 € TTC (4 Euros X 51 jours d'occupation X 2 places de stationnement).**

Un avis de somme à payer vous sera adressé à la fin de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur les places réservées, par panneaux réglementaires, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 24 Octobre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL



